

**Décision du 12 avril 2019 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : *INTV1911324S*

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6 ;

Vu le décret du 13 novembre 2018 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier) ;

Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Bebeau-Briard, chargée de la mission de coordination opérationnelle, et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Denis Pillon, adjoint, à l'effet de signer, dans le cadre des instructions qui lui sont données et dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et correspondances se rapportant à l'engagement, la liquidation et le mandatement de toutes les dépenses relevant de la mission de coordination opérationnelle, dans la limite des crédits alloués.

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Office français de l'immigration et de l'intégration et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 avril 2019.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,
D. Leschi*

